

LE CONQUET

de Penzer... à Kermorvan

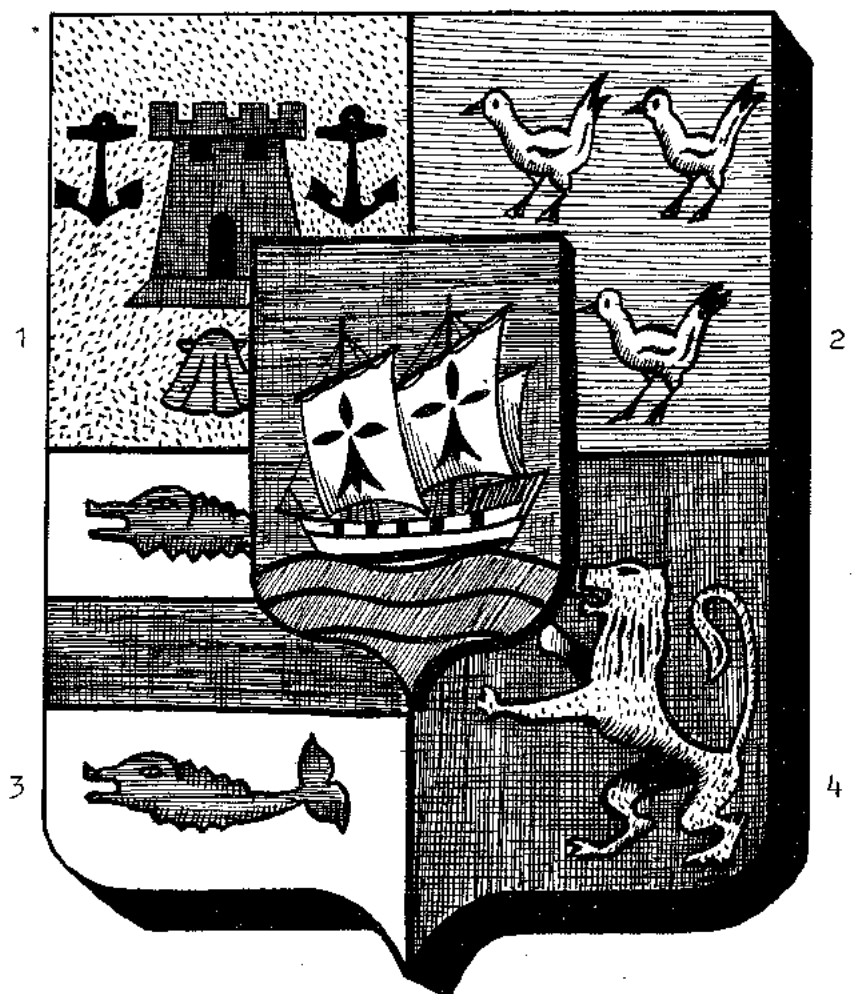
SOMMAIRE

- Le mot du maire
- Spécial Impôts locaux
- 3ème âge
- Informations diverses
- Un peu d'histoire locale

Bulletin Communal

N° 3

Décembre 1977



LA VIE MUNICIPALE

LE MOT DU MAIRE

Dans ce bulletin n° 3, vous trouverez des explications concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et son rapport avec les recettes communales. Nous aurions dû en parler plus tôt, mais les modalités d'application n'en ont été fixées qu'en septembre, en collaboration avec les services fiscaux.

En ce qui concerne le stationnement des caravanes et des mobil homes nous appliquons l'arrêté préfectoral du 7 Juin 1973 et les dispositions du P.O.S, ceci en conformité avec notre politique générale concernant le camping, le tourisme. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la création d'un camping communal aux blancs Sablons. Nous pensons en créer un autre à Porsliogan - Ces campings seront toujours bénéfiques pour la commune.

Dans ce bulletin, avec l'étude du blason de la commune, nous commençons une rubrique sur l'histoire du CONQUET grâce au concours de conquétois qui s'y intéressent et qui vous intéressera, j'en suis certain. Le blason communal doit être conforme à l'histoire et montre ce qui fut ou ce qui est l'essentiel ou le plus remarquable de l'histoire communale ou paroissiale. Le blason doit être conforme aux règles de la Héraldique (Science des Armoiries) et doit être reconnu conforme par la commission de Héraldique à QUIMPER.

Le comité de jumelage avec LLANDEILO est créé aussi depuis le 10 novembre. Vous trouverez plus loin une rubrique à ce sujet.

Vous trouverez encore dans ce bulletin des notes ou mises à jour sur notre service des eaux - le port - la salle de sport etc....

Puisque nous en sommes à la fin de l'année et bientôt à la nouvelle année, permettez moi, au nom de toute la municipalité de vous souhaiter à tous, parents et enfants, jeunes et vieux de bonnes fêtes de Noël, et une heureuse année pour 1978.

LE MAIRE.

SERVICE DES EAUX

Dans le prochain bulletin nous vous donnerons des précisions chiffrées concernant les budgets prévisionnels du service des eaux de la commune, chiffres qui avec les propositions du syndicat intercommunal de Kermorvan ont décidé les conseillers, à l'unanimité, à demander l'adhésion de notre commune au syndicat de Kermorvan.

Je puis déjà vous dire que l'une des raisons qui nous ont déterminé est l'état de nos canalisations - certaines datant de 1952 et la qualité de l'eau distribuée dans certains quartiers ; dépôt de rouilles, de boues, présence d'amibes non pathogène, de bactéries saprophytes, même de larves d'insectes... tous micro organismes poussant à 25 - 28° - mais ne poussant pas à 37° - ce qui prouve que ces micro organismes ne sont pas pathogènes (ne peuvent pas provoquer des maladies)

Une analyse faite en bactériologie le démontre.

Il est clair que la qualité de l'eau est insuffisante - à cause de la vétusté de notre réseau - Il faut donc trouver une solution pour donner à chacun une eau véritablement de qualité potable - ce qui est le service normal attendu ou réclamé par de nombreux conquétois.

LE MAIRE.

LA SALLE DE SPORT

Nous avons actuellement avec le plan définitif conforme aux directives de la Direction de la jeunesse et des sports de la Préfecture, l'approbation technique. Nous avons le feu vert du service de sécurité du Département, de la direction départementale de la santé.....

Nous avons le Permis de construire.

Il nous reste une étape à franchir, la commission des opérations immobilières du Département. Puis nous pensons passer à l'adjudication dès que notre plan de financement sera approuvé.....

La bureaucratie n'est pas un vain mot.

La salle comporte deux vestiaires pour 25 enfants chacun et un vestiaire pour le professeur ou l'arbitre - des salles de remises du matériel et les salles annexes dont l'une de 90 m² peut servir au cinéma.

Dès à présent, le plan de la salle peut être consulté par toutes les personnes intéressées, à la mairie, salle du Conseil Municipal.

LE MAIRE.

LE LOTISSEMENT COMMUNAL

Nous créons un deuxième lotissement communal rue Milin Avel. Le relevé topographique, le dessin des parcelles, parties communes, viabilité ont été confiés à M. BERTHELOM géomètre expert, et à M. DONNOU ingénieur à l'équipement à SAINT - RENAN. Onze lots sont prévus conformément au coefficient d'occupation des sols du Plan d'Occupation des Sols, allant de 360 à 900 m².

Le dossier est actuellement à l'équipement pour approbation ; dès le début de l'année prochaine nous pensons qu'il sera prêt.

A ce sujet une simple remarque : quand le CONJEUET veut créer un lotissement communal dont la but est social, le prix du terrain est de 30 F le m² - Dans les autres communes voisines il est de 5 à 7 F.

Nous devons donc penser à créer des réserves foncières pour aider nos compatriotes à se fixer dans leur commune.

KEREBEL

S P E C I A L - I M P O T S L O C A U X

OCTOBRE / NOVEMBRE, l'automne ... la chute des feuilles.....

Chute aussi, dans nos boîtes à lettres, des feuilles jaunes des "impôts locaux" ; et cette année, une nouvelle feuille jaune, celle de la TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES qui a provoqué un certain émoi chez les propriétaires de logements.

En fait, il ne s'agit pas d'un impôt supplémentaire, mais d'un transfert de charges, et ceci dans un but précis : Augmenter l'apport de l'Etat dans les recettes de la Commune, et donc soulager d'autant le contribuable local.

La T.E.O.M (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères) a été votée par le Conseil Municipal du CONQUET le 25 Février 1977, lors de l'étude du budget primitif. Il va de soi que si cette taxe n'avait pas été instituée, les 15 millions anciens qui constituent le coût de la réputation auraient du être supportés par l'ensemble des impositions locales (foncier bâti, foncier non bâti, taxe professionnelle et taxe d'habitation) selon la clé habituelle de répartition. Mais tout ceci demande quelques explications complémentaires.

LES RESSOURCES DE LA COMMUNE.

Le budget communal est une affaire très subtile et fort complexe. Cette complexité est encore aggravée par le fait que nous nous trouvons actuellement et ce jusqu'en 1988 dans une période transitoire et évolutive.

La commune trouve ses recettes dans deux sources principales à peu près égales et liées entre elles :

- * LES IMPOTS LOCAUX
- * LE V.R.T.S qui est une dotation de l'Etat.

Le produit des impôts locaux se répartit comme suit :

* Taxe sur le Foncier bâti	:	87.609 F + T.E.O.M	145.200 F
* Taxe sur le foncier non bâti	:	16.274 F	
* Taxe professionnelle	:	109.155 F	
* Taxe d'habitation	:	174.649 F	

Le produit du V.R.T.S : 571.977 F

CE QU'EST LE V.R.T.S : Son mécanisme

V.R.T.S : Sigle barbare qui veut tout simplement dire :

Versement Représentatif de la Taxe sur les Salaires.

Depuis 1968, la taxe de 5% sur les salaires payée par les Entreprises industrielles et commerciales est versée non plus directement aux communes, mais à un tronc commun national. La part attribuée aux collectivités locales représente 95% de ce produit. Cette masse nationale versée ensuite par l'Etat aux communes est divisée en trois parties très inégales :

...../.....

* Le Fond d'Action Locale (3 à 5%) versé aux communes justifiant de besoins particuliers. (Tourisme par exemple)

* Une attribution de garantie en régression de 5% par an

* Une attribution de répartition en augmentation de 5% par an.

Cette attribution de répartition est fonction de " l'effort fiscal des ménages " et sera à partir de 1978 le seul critère de répartition de la masse globale du V.R.T.S.

L'effort fiscal des ménages, ou impôt sur les ménages est à peu près égal au produit des impôts suivants :

- Taxe d'habitation

- Foncier bâti, sauf la part afférente aux locaux à usage commercial ou industriel.

- 30% du foncier non bâti

- Diverses taxes annexes, dont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

En sont donc exclus : la taxe professionnelle et 70% du foncier non bâti

Cette explication du mécanisme de l'évolution du V.R.T.S fait apparaître la notion de l'effort fiscal de la Commune basé uniquement sur les impôts sur les ménages et dans lesquels figure la Taxe d'enlèvement d'Ordures ménagères. Ce qui veut dire que si la commune vote 15 millions anciens de recettes pour couvrir le coût annuel du ramassage des ordures, ces 15 millions seront entièrement pris en compte pour le calcul du V.R.T.S dans le cas où la somme est votée sous la forme d'une taxe de répurgation, par contre, pour à peine un peu plus de la moitié, si la recette est ventilée sur l'ensemble des contributions directes. En d'autres termes, en créant la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères, la commune doit augmenter la participation de l'Etat de l'ordre de 3 millions anciens chaque année, ce qui n'est pas négligeable.

LE COUT DE LA REPURGATION -

A raison de 75 heures par mois en période hivernale et le double soit 150 heures en période estivale sur 4 mois et un tarif horaire de 13.000 francs (anciens), le ramassage des ordures ménagères a coûté pour l'année 1976, la somme de 15 MILLIONS !

BASE D'IMPOSITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est imposée uniquement sur le Foncier bâti, est calculée par le Service des Impôts sur le revenu cadastral (50% de la valeur locative) réduisant ainsi de moitié les inégalités.

Seuls, les propriétaires de locaux d'habitation sont redevables de cette taxe, mais celle-ci étant considérée comme " une charge locative", le propriétaire est en droit de la réclamer à son locataire et celui-ci ne peut s'y soustraire.

Certaines communes à services administratifs importants, ont préféré récupérer le coût de la répurgation par le biais d'un système de redevance-procédure plus maléable- mais,

- d'une part, la redevance n'était, jusqu'à présent, pas prise en compte pour le calcul du V.R.T.S

- et d'autre part, les services administratifs de notre petite commune du CONQUET, qui ont déjà à faire face à des sujétions spéciales telles que : service des eaux et camping, sont dans l'impossibilité d'assurer une régie supplémentaire.

TAXE D'HABITATION

La taxe d'habitation est payée par les occupants de logements, qu'ils soient propriétaires ou locataires. Sont passibles de la taxe d'habitation :

...../.....

tous logements meublés ainsi que les dépendances (garage, cellier, jardin d'agrément....) les caravanes restant à demeure. Les locaux non passibles de ces taxes sont les locaux professionnels, les locaux à usage agricole, les locaux des écoles, sauf les logements de fonction.

La base d'imposition utilisée par les services fiscaux est la valeur locative du logement calculée à partir d'une évaluation faite en 70. Il peut s'agir d'une valeur dite "écrtée" qui ne sera définitive qu'en 1978. Dans le cas de maison plus récente, la valeur locative a été calculée à partir de données fournies par le permis de construire ou par la déclaration d'achèvement des travaux.

Votre feuille d'impôt comporte deux autres éléments importants :

- * les abattements éventuels
- * les coefficients d'imposition

LES ABATTEMENTS -

Ils peuvent être multiples, mais ne concernent que les habitations principales.

Le Conseil Municipal du CONQUET, dans sa séance du 14 Février 1975, pour "éviter une surimposition des contribuables retraités ou n'ayant plus d'enfants à charge, ainsi que des résidences secondaires" avait opté pour l'abattement minimum pour charge de famille, à savoir ;

- 10% pour chacune des deux premières personnes à charge,
- 15% pour chacune des suivantes.

Les abattements sont calculés à partir de la valeur locative moyenne de la commune qui n'est pas indiquée sur votre feuille d'impôt, mais qui est de 2510 pour LE CONQUET.

LES COEFFICIENTS D'IMPOSITION -

Il en existe trois :

- . Département : 6,41
- . Commune : 8,14
- . Région : 0,269.

Si les coefficients "départemental et régional" sont les même pour toutes les communes et donc pour tous les contribuables du département, il n'enest pas de même du taux "communal" : Celui-ci est fonction des besoins de la Commune. Le coefficient d'imposition du CONQUET est peu élevé : 8,14.

A titre de comparaison, signalons quelques coefficients :

PLOUGONVELIN : 12 - OUEZANT : 12 - PLOUNOGUER : 14 - LANDIVISIAU : 13
QUIMPER : 17,2 - PLOUGAR une petite commune du Nord Finistère : 20,3

EXONERATIONS -

Sont exonérés d'office de la taxe d'habitation :

En totalité : Les titulaires de l'allocation du Fonds National de Solidarité
Les personnes âgées de plus de 75 ans non passibles de l'impôt sur le revenu.

Les grands invalides.

En partie : Les personnes âgées de plus de 65 ans non passibles de l'impôt sur le revenu

Dans ce cas le dégrèvement est forfaitaire (1/3 de la valeur locative moyenne de la commune).

PARLONS BUDGET.....

Le budget supplémentaire a été adopté par le Conseil Municipal le 16 Septembre.

L'année 1977 sera à ce propos à marquer d'une pierre blanche si en 1975, 8 emprunts avaient été réalisés pour un montant de 60 Millions et en 1976 - 6 autres pour un montant de 85 millions.

L'exercice 1977 se termine sans un seul emprunt !

Certaines réalisations pourtant ont pu être menées à bien :

- des travaux de voirie (réparation de l'ensemble ou réfection totale de certaines portions de chemins ruraux, réfection des trottoirs rue Lt Jourden) pour un montant de près de 20 Millions
- l'aménagement du Bureau de Poste et du logement de la receveuse pour un montant de 9 Millions
- Le sondage du port 8000 F.
- l'ameublement de la nouvelle mairie 2,5 Millions

Comment ces réalisations ont-elles pu être financées ?

En réinvestissant :

- une bonne partie du produit de la vente du lotissement de Lochrist
- Les recettes 76 et 77 du camping (1M4 en 76 et 3M4 en 77)
- le Fonds d'aide à l'Equipement des Collectivités locales de l'ordre de 3M5.

Signalons également que dans le cadre du budget de fonctionnement il a été possible :

- * d'octroyer une première subvention de 1500 NF au Comité d'animation et de loisirs et de 1100 NF au Club de Karaté
- * et d'augmenter l'aide à l'école St Joseph de 5000 F

L'Etude du budget 1978 a déjà sérieusement commencé et l'on se dirige vraisemblablement vers des investissements productifs à court ou moyen termes absolument nécessaires. Nous en reparlerons.

L'Adjoint chargé de l'information
et des Finances : F. LE BORGNE.

CONSTITUTION D'UN COMITE DE JUMELAGE avec la ville galloise de LLANDEILO

Une première réunion, le 10 novembre 1977 sous la présidence de M. KERMARREC, a constitué un comité de 21 membres. (4 conquétoises et 17 conquétois) Ils ont élu le bureau suivant :

Président :	LE BARS Marcel	
Vice Présidents:	QUELLEC Alain	- BERTHOU Albert
Secrétaire:	DECHATRE René	
Adjoint :	TREBAOL Georges	
Trésorier :	BEL'EC Joël	
Adjoint :	RAOULT Annick	

De nombreuses commissions seront constituées avec les représentants des associations de notre commune - Union Nationale des Combattants, Comité des Loisirs, Associations sportives, Viltansous, etc..

L'une des premières réalisations sera pendant les vacances d'été 78 l'échange d'enfants désirant se perfectionner en Anglais et en Français.

DEUXIEME SORTIE DES PERSONNES DU 3e AGE

Le mercredi 28 Septembre, avait lieu la seconde sortie de l'année des personnes du 3e âge, offerte par le Bureau d'Aide Sociale.

Comme le 8 Juin pour la promenade à CONCARNEAU, le soleil était au rendez-vous des 45 retraités qui prirent la route vers ROSCOFF.

Première halte au FOLGOET, ensuite le château de KERJEAN en St VOUGAY, que nous faillîmes bien ne pas pouvoir visiter : l'heure du déjeuner ayant sonné pour le gardien, celui-ci refusait de nous recevoir. Il se laissa enfin fléchir et la visite fut intéressante.

déjeuner à LANDIVISIAU et cap sur ROSCOFF, où l'arrivée du "Pen ar bed" coïncidait avec notre passage. Visite du grand vivier. Retour sur ST POL où la cathédrale nous retient encore quelque temps. Il faut cependant songé aux kilomètres qui nous séparent du CONQUET, que nous rejoignons dans la soirée, après une journée bien remplie.

LE REPAS DES ANCIENS

Il est des traditions qu'il est agréable de maintenir : le déjeuner annuel des Anciens du CONQUET en fait partie.

Comme les années précédentes, l'hôtel Ste Barbe recevait les 109 invités du Bureau d'Aide Sociale.

Le déjeuner excellent, la bonne ambiance alimentée par chants et histoires, feront encore une fois un bon souvenir de cette journée de l'Amitié.

PREMIERE REUNION des personnes du 3e AGE, en vue de la
CREATION D'UN CLUB

Le samedi 22 Octobre, la salle des mariages de la mairie était à peine suffisante pour recevoir les participants (50 environ) qui souhaitent la mise en place d'un club du 3e AGE dans la commune.

au cours de cette première rencontre, fort animé et sympathique, après avoir reçu les informations sur la création des clubs, sur les activités possibles, deux importantes décisions ont été prises par tout le groupe.

* La désignation des personnes, qui au sein du bureau auront plus tard les fonctions de Président, vice Président, secrétaire, trésorier.

* Et le nom du club, dont le choix a été fait démocratiquement par vote à main levée. Après avoir envisagé différents noms, il a été décidé que le club s'appellerait : LES MOUETTES.

Le Vendredi 2 Décembre au cours d'une réunion, le bureau a été constitué et se compose de :

Présidente : Madame UGUEN Thérèse
Vice Présidents : Madame CLOITRE, Monsieur LOCUSSOL
Secrétaire : Madame JOUET
Secrétaire Adjointe : Madame DECHATTE
Trésorier : Monsieur SEVEZAN
T. Adjoint : Monsieur CREN

Dès à présent le bureau entreprend les démarches pour la déclaration officielle du club. Une réunion est envisagée courant janvier pour étudier le mode de fonctionnement.

La municipalité sera toujours prête à apporter son aide au club des "MOUETTES" qui restera cependant essentiellement l'affaire des personnes du 3e âge.

INFORMATIONS DIVERSESCLUB DE PETANQUE :

31 licenciés en 1977.

A la suite de sa réunion du 20 Novembre, le club de pétanque a élu son Comité pour 1978.

Président d'honneur	: M. LISI René
Président	: M; LISI Guy
Secrétaire	: M. PICAUD Jean
Trésorier	: M. LISI Pascal

Ce nouveau Comité invite tous les jeunes cadets, juniors et féminines désirant pratiquer la pétanque et participer à des concours pendant la saison et à des jeux lors du jumelage de notre ville avec celle de LLANDELEC à se faire inscrire .

La licence pour l'année 1978 sera offerte gracieusement à tous ces jeunes !

COMITE D'ANIMATION ET DE LOISIRS :

Le Comité d'Animation et des Loisirs du CONQUET remercie toutes les personnes qui ont pris part au grand "KIG AR FARZ" le samedi 3 décembre à Beauséjour. Nous devons la réussite de la soirée à la bonne humeur de l'assemblée composée de plus de 120 personnes. La décontraction de tous favorisa une ambiance très chaude et sympathique (style grande noce...! chansons, danses)

Nous devons remercier particulièrement Melle Pauline RIVOALON, Mme UGUEN Mme LUCAS et Mme ABJEAN pour leur compétence et leur dévouement car si l'ambiance était bonne... ce qui nous était servi l'était également. Nous renouvellerons très certainement cette soirée vu le grand succès qu'elle a connu.

En tant que président je me vois dans l'obligation de rappeler que le comité est composé de 20 membres et que tous participent activement à toutes les manifestations organisées.

La piscine connaît actuellement un certain relâchement voire même peut être un désintéressement. Il serait vraiment dommage de supprimer cette sortie hebdomadaire qui fait des heureux nous en sommes persuadés. Nous lançons un appel à tous les parents pour qu'ils fassent un effort en ce qui concerne les inscriptions ; qu'ils n'attendent pas le premier mercredi du mois pour inscrire leurs enfants. Nous rappelons que la carte est mensuelle (4 sorties par mois) et qu'elle coûte 22 F. Nous rappelons aussi que le car coûte 250 F et qu'il nous faudrait 56 enfants pour amortir cette somme.

D'autre part le 11 Décembre à 14 Heures nous organisons le grand rassemblement des enfants du CONQUET au cinéma Pen ar Bed. Nous espérons leur faire plaisir en leur présentant un spectacle de marionnettes , joué par "les Viltansou" et trois quart d'heure de magie par un illusionniste bien apprécié dans la région brétoise.

De plus le Comité des Loisirs invite toutes les personnes du 3ème âge à venir nombreuses à la petite fête organisée à leur intention . Le rendez-vous est fixé à 14 H 30 le jeudi 6 janvier 1978 au cinéma Pen ar Bed où un film comique leur sera présenté. Cette séance sera suivie d'un goûter qui sera servi à l'hôtel Ste Barbe. Nous prions toutes les personnes intéressées de bien vouloir s'inscrire auprès de "Madame QUERE à la mairie. Nous faisons savoir également que quelques voitures seront mises à la disposition des personnes qui ont quelques difficultés à se déplacer.

A. BALCON.

Cette fête organisée par le Comité des Loisirs sera subventionnée par le bureau d'Aide Sociale du CONQUET.

ETAT CIVIL :Naissances :

Le 18 Septembre Morgane HILY 30 rue Th. Botrel
 Le 24 Octobre Maxime Gilles POMMERE Centre Radio
 Le 01 Novembre Xavier Georges KEREBEL Lochrist
 Le 09 Décembre Gaëlle HAMON Kéringar Vras
 Le 14 Décembre Sébastien Noël ROPARS Prat ar c'Halvez

Mariages :

Le 17 Septembre
 Jean Pierre Henri PERRON, Marin d'Etat, Bl de la Plage à ARCACHON et
 Elisabeth Jeanne JOURDE, Représentante, rue Dom Michel LE CONQUET

le 24 Septembre
 Jean-Luc PALUD, Préparateur de Commandes, 11 rue de Kérargroas BREST et
 Marie Françoise LAINE, sans profession, Penzer LE CONQUET

Le 15 Octobre
 Yves André Barthélémy FARRE, Gendarme, 3 Place des Alliés PLES IS ROBINSON
 Josiane Herveline Renée Marie MAZE, secrétaire, 21, rue A. de Mun LE CONQUET

Le 22 Octobre
 Jean-Paul Roger Elie SALES, Chef de rang, 19 rue Du Ml FOCH à ALBI et
 Yveline Marie PETTON, Employée de restaurant, 28 rue Ste Barbe LE CONQUET

12 Décembre
 Alain René Yvon JACOLOT, Officier de Marine, 1, rue Massillon BREST et
 Elisabeth Marie PROVOST, Assistante Technique, 27 rue la T. D'Auvergne LE
 CONQUET

Le 3 Décembre
 Roger Christian Bernard POULIQUEN, Dessinateur Industriel, 71 rue F. le Dantec
 à BREST et Jeanne Marie Madeleine LE GALL, sans profession, LE CONQUET

Le 19 Décembre
 Jacques Pierre CIPIERE, Infirmier Psychiatrique, Prat ar C'Halvez LE CONQUET
 et Michelle ANDRZEJCZAK, Infirmière, Prat ar C'Halvez LE CONQUET.

Décès :

Le 27 Septembre Marie Joséphine LE GOASTER, 15 rue Ste Barbe
 Le 04 Octobre Yves HAMON, 87 ans, Kéringar
 Le 11 Octobre Jean RAGUENES, 87 ans, Lochrist
 Le 25 Octobre Angéline OGOR, 74 ans, 3 rue Troadec
 Le 18 Novembre Yves LE BOURTNE, 75 ans, 5 rue Troadec
 Le 24 Novembre Pierre Marcel FLOCH, 63 ans, 6 rue de Gonidec
 Le 07 Décembre Gabriel LE BRIS, 79 ans, Kérivin

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales seront reçues en
 Mairie jusqu'au 31 Décembre 77 en vue des élections législatives des 12 et 19
 Mars 1978.

Il est demandé aux jeunes gens qui auront 18 ans avant le 28
 Février 1978 de se présenter à la mairie dans les meilleurs délais.

UNE FAMILLE CONQUETOISE A L'HONNEUR

Le 1er Octobre à la CLOTAT trois porte-containers de la Cie Gle Maritime ont été baptisés au cours d'une même cérémonie.

Fait exceptionnel, aux cotés de Madame Simone VEIL et de Madame PARAYRE épouse du Président du Directoire de Peugeot-Citroen respectivement marraines du " GAUGUIN " et du " MONET " figurait une Conquetoise, Madame STEPHAN qui avait accepté d'être la marraine de l'"UTRILLO" .

Née à OUESSANT mais habitant LE CONQUET depuis de nombreuses années, Madame STEPHAN a la particularité d'être fille, soeur, épouse et mère de marins.

Cette distinction qui honore sa famille aura certainement touché tous les conquetois et ouessantins, spécialement la population maritime liée à la Marine Marchande ou à la Pêche.

COUP DE CHAPEAU à.....
..... l'A.S.C.

Les amateurs de football, joueurs ou supporters de l'A.S.C. spectateurs des matchs du dimanche ont pu constater l'agrandissement de la buvette par l'adjonction de deux locaux annexes.

Si les ouvriers communaux ont fait le béton et la toiture, il faut dire que des membres de l'A.S.C et d'autres spécialistes en maçonnerie participent bénévolement à l'exécution de certains travaux, notamment la finition et le raccordement en eau et électricité et y ont consacré plusieurs journées.

Un exemple de collaboration à souligner...

UN PEU D'HISTOIRE LOCALE

A propos de l'article sur Dom Michel le Nobletz paru dans le bulletin communal n° 2, j'ai eu la chance de retrouver aux archives du Finistère à QUIMPER, l'acte de donation de la chapelle de Dom Michel dont voici l'essentiel :

Province de Bretagne.

" Ce sixième jour de Septembre mille six cent soixante treize, après midi, devant nous notaires de la cour royale de Saint-Renan et Brest ont comparu noble Pierre du Val et demoiselle Marguerite Kermarec sa compagne, sieur et dame de Kerret, demeurant en leur maison sur le port de ce bourg du Conquet.

Par cette donation perpétuelle et irrévocable ils font don à l'Eglise de Lochrist-Plougonvelin d'une petite maison convertie en ardoise située au Conquet sur la rue menant de Saint-Christophe à Kerafrice à laquelle est décédé Dom Michel le Nobletz, ainsi que son jardin donnant du septentrion sur la maison et jardin de Jacques LE MAREC et du midi sur une autre maison et jardin de Pierre le Masson et sa femme.

Cette maison dépend du fief de l'abbaye de Saint-Mathieu mais elle est quitte en charge. En échange Pierre du Val et Marguerite Kermarec seront libérés d'une rente de six livres tournois par an qu'ils devaient à l'Eglise d'après le testament de demoiselle Isabelle du Val leur tante.

En outre ils donneront cent livres tournois pour transformer la maison en chapelle et pour avoir le droit de faire placer à leurs frais leurs armes et devises sur la maîtresse vitre de cette chapelle.

Cet acte fut fait en la demeure du sieur de Kenec en présence du sieur Guillaume Léon de Landerneau et du sieur du Pontois, sé, échal du Faou lesquels ont signé ainsi que Pierre du Val, Marguerite Kermarec, J. Le Vaillant et J. Floch notaires royaux. "

La chapelle fut érigé mais on ne sait si la maitresse vitre fut jamais posée.

Les armes du Val étaient "d'argent à deux pigeons affrontés d'azur becquetant un coeur de gueules ; et leur devise " Tevel hag ober " (se taire et agir) : il n'en reste rien.

Madame DESPARMET.

Madame DESPARMET a eu également la gentillesse de nous fournir des explications sur les armoiries actuelles du CONQUET qui se trouvent en tête de votre bulletin.

Armoiries de la commune du CONQUET

" Ecartelé au / d'or à la tour crénelée de sable (noir) accompagnée en flancs de deux ancres de marine de même et en pointe d'une coquille d'azur "

Ce premier quartier reproduit en teintes héraldiques la tour, les ancres et la coquille de couleur neutre attribuées par le Men à la ville du Conquet dans son étude " sur les armoiries des villes du Finistère" en 1878.

Au 2 on trouve le blason des seigneurs de Roc'h Durant vieux manoir situé au Conquet même, de Saint-Christophe à Sainte-Barbe et tenu en 1685 par les Poulpiquet " D'azur à trois pies de mer d'argnet, becquées et membrées de gueul

Au 3 : " d'argent à la fasce d'azur accompagnée de deux dauphins de même " qui est Fontenay, seigneur de Kerambosquer en Plougonvelin (avant 1568).

Au 4 " le lion d'or sur fond de gueules" des Le Veyer seigneurs de Poulconq.

Et au centre, en abîme, un bateau voilé d'hermines évoquant le passé maritime immémorial de notre port.

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--